

## CODE DE CONDUITE

### MEMBRES, VISITEURS ET PERSONNEL DU TERRAIN

#### 1. Préparation quotidienne du parcours

Cela inclut le travail sur les départs, les bunkers, les approches, les fairways et les greens. Il faut normalement quatre heures au personnel pour mener à bien ces tâches quotidiennes, en suivant l'itinéraire le plus productif le long du parcours.

Le travail commence à 6 h 00 en été et, selon la lumière du jour, à 7 h 30 maximum en hiver.

Les joueurs sont tenus de donner la priorité au personnel du green de telle sorte que la préparation quotidienne du parcours puisse être achevée dans les temps les plus courts possibles.

#### 2. Annonces à l'intention des membres et des visiteurs

Les événements suivants seront annoncés sur les tableaux et mis à jour quotidiennement:

- a) quand des produits chimiques sont utilisés sur le parcours,
- b) quand des travaux exceptionnels sont en cours, et
- c) les greens sont en utilisation temporaire (hiver).
- d) chaussures lisses et à crampons autorisées.

#### 3. Joueurs et personnel du terrain

Pendant la préparation du parcours, chaque jour le personnel du terrain a la PRIORITE.

Les joueurs doivent s'assurer qu'ils peuvent jouer sans mettre en danger le personnel du terrain et ne doivent pas jouer sur un green ou un fairway où des travaux sont en cours.

Le personnel du terrain, pendant les travaux sur un green ou un fairway, devront se déplacer quand cela est nécessaire et signaler de la main de façon claire quand il est prêt pour qu'une balle soit jouée sur ce green ou ce fairway.

Une fois que la préparation du parcours est terminée, le personnel du terrain devra faire attention au jeu général sur le parcours pendant les travaux en extérieur.

#### 4. Réclamations

Les membres et les visiteurs ne doivent pas présenter de réclamations concernant la conduite d'un membre du Personnel du terrain ni concernant l'état du parcours à un membre du Personnel du terrain. Toute réclamation doit être faite auprès du Course Manager ou du Directeur, qui enquêtera sur l'affaire. S'ils ne peuvent pas traiter eux-mêmes la réclamation, la question sera soumise au Comité Exécutif.

Préparé par : R.J. McGlynn MSc Course Manager Juin - Septembre 2015

**Adapté et validé en séance du Comité Executif le 11 avril 2016**